

Lettre de mission



Le Ministre

Paris, le 24 AVR. 2023

NRéf. : D-23-010545

Docteurs, Mesdames, Messieurs,

Le Service d'accès aux soins (SAS) est un nouveau service d'orientation de la population dans le système de santé. Pour le patient confronté à un besoin de soins urgents ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé, dans des délais adaptés à son état de santé. Le SAS pourra ainsi lui fournir un conseil médical, l'orienter selon la situation vers une consultation de soin non programmé en ville ou vers une téléconsultation, vers un service d'urgences ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'un transport sanitaire si nécessaire.

Les premiers sites pilotes du SAS ont été annoncés en novembre 2020. La généralisation du dispositif SAS à l'ensemble du territoire national a été annoncée en octobre 2022 lors du lancement du Conseil national de la refondation en Santé. Cet objectif a été réaffirmé par le Président de la République lors de ses vœux aux acteurs de la santé en janvier 2023.

Je souhaite vous confier une **mission d'accompagnement à la généralisation du SAS** ayant pour objectif de garantir un maillage de tout le territoire d'ici la fin de l'année 2023.

Cette mission s'attachera à :

- conduire un diagnostic des territoires sans projets opérationnels pour identifier les leviers à mobiliser en urgence afin d'accélérer le déploiement,
- aider au repérage et à la diffusion des bonnes pratiques des SAS en fonctionnement en prenant pour appui les recommandations de l'instruction visant à accompagner la généralisation des SAS de décembre 2022, elles-mêmes issues du retour d'expérience de la phase pilote,
- proposer des actions de nature à rendre cette organisation lisible pour les patients et à faciliter leur accès à ce nouveau service,
- établir un plan d'actions pour faciliter le recrutement des régulateurs (médecins, assistants de régulation médicale et opérateurs de soins non programmés), et sécuriser la prise en charge des appels dans la durée,
- analyser les modalités d'orientation d'un patient vers un rendez-vous en ville en effectuant dans quelques SAS un suivi des rendez-vous ambulatoires pris dans les 72 heures après un appel, ainsi que contribuer à renforcer le nombre d'effecteurs pouvant prendre en charge les orientations du SAS et l'articulation avec les organisations déjà en place dans les territoires, notamment celles portées par des CPTS,
- formuler des propositions pour accélérer le déploiement de la plateforme numérique nationale,
- identifier les conditions de réussite de filières spécialisées (comme la psychiatrie, la gériatrie ou la pédiatrie) dans les SAS lancés pour une généralisation de ces filières.

.../...

Destinataires in fine

Tel. : 01 40 20 50 00
12 Avenue Daumesnil - 75008 PARIS CT SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et/ou de nos activités. Nous nous engageons à respecter vos données personnelles et à les protéger.
Conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse droits-rs@solidarites-sante.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/information/les-donnees-personnelles-et-sociales>

Votre rôle sera de conduire des rencontres dans chaque région, en présentiel ou par visioconférence, en partenariat avec les Agences régionales de santé, les organismes d'assurance maladie et avec la participation des représentants des professionnels de santé et des patients pour réaliser un diagnostic de couverture, favoriser la formalisation d'un plan de déploiement territorial et formuler des recommandations qualitatives sur les parcours de prise en charge des soins non programmés des Français.

Cette mission durera jusqu'à la fin du mois de juillet 2023.

Pour l'exercice de cette mission, vous pourrez vous appuyer sur des moyens mis à disposition par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et les Agences Régionales de Santé (ARS). Il vous reviendra de consulter les différentes institutions impliquées dans le SAS, notamment la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Compte tenu de la perte de revenus que pourra occasionner cette mission, une indemnisation pourra vous être versée sur présentation de justificatifs. Les autres frais annexes occasionnés par cette mission (déplacements notamment) seront remboursés sur justificatifs.

Vous ferez des points d'étape réguliers avec mon cabinet et la DGOS et vous me remettrez une synthèse à l'été au terme de la mission composant une série de propositions opérationnelles pour sécuriser l'objectif de déploiement du SAS sur l'ensemble du territoire.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Docteurs, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma sincère considération.



François BRAUN